

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 27 (1935)
Heft: 8

Artikel: Les méthodes du 2 juin : commentaires rétrospectifs sur une campagne électorale
Autor: Schmidlin, Fritz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384022>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

27^{me} année

Août 1935

N° 8

Les méthodes du 2 juin.

Commentaires rétrospectifs sur une campagne électorale.

De Fritz Schmidlin.

Le 2 juin 1935, le peuple suisse a rejeté l'initiative de crise à une majorité de 140,000 voix. Dans nos premiers commentaires sur ce vote, nous avons déjà relevé que ce résultat n'avait rien de surprenant, étant donné la pression formidable exercée sur les électeurs par la haute finance et les milieux de la grande industrie. Entre temps, nous avons eu l'occasion de nous rendre compte des méthodes dont on usa, à cet effet, dans les différentes régions du pays et, aujourd'hui, nous devons déclarer qu'il est presque surprenant qu'en dépit de ces méthodes 425,000 citoyens se soient néanmoins prononcés en faveur de l'initiative.

Il est probable que l'influence des pouvoirs publics et économiques n'a jamais été mise au service d'un mot d'ordre, de façon aussi accentuée, que ce fut le cas pendant la période qui précéda le vote du 2 juin. Non, pas même à l'occasion du vote concernant le prélèvement sur les fortunes. Le ton et le mot d'ordre furent donnés par le Conseil fédéral lui-même. Le message tendancieux de cette autorité a fourni les matériaux nécessaires et la confiscation de la radio au seul profit des adversaires de l'initiative ont engagé d'autres autorités et les dirigeants de l'économie privée à abandonner toute réserve et à mettre tous les moyens de pression dont ils disposaient au service de leurs propres intérêts. C'est ainsi que la lutte électorale fut marquée d'incidents qui, tôt ou tard, ne peuvent qu'avoir des conséquences fâcheuses. Il est nécessaire d'y remédier à temps si le fonctionnement régulier de la démocratie ne doit pas être compromis par ces agissements.

Il est compréhensible qu'au cours d'une campagne électorale aussi vive que le fut celle qui nous occupe, des exagérations peuvent se produire de part et d'autre, et que, dans le feu de la lutte, il survienne parfois des choses que l'on regrette plus tard, le calme une fois revenu. De par la nature de ces controverses, il arrive nécessairement qu'à un moment donné — c'est-à-dire lorsqu'elles

ont atteint leur point culminant — les partis en présence ne peignent plus que noir ou blanc. Ce n'est pas le moment d'être susceptible et de peser chaque mot. Chaque groupe a incontestablement le droit de défendre sa manière de voir et de chercher à rallier la majorité des électeurs à ses conceptions. *Mais le verdict populaire ne peut être considéré comme irrécusable en tous points, que si tous les électeurs ont réellement été en état de se former une opinion indépendante, et s'ils ont eu la possibilité de voter selon leur conception en toute indépendance.* Ces conditions essentielles n'étaient pas remplies à l'occasion de la votation du 2 juin. Dans l'intérêt de la démocratie, il est indispensable d'examiner de plus près quelques cas particulièrement odieux.

L'attitude des autorités.

L'attitude du Conseil fédéral a déjà été très commentée et très critiquée dans la presse quotidienne et syndicale. Il paraît donc superflu de reproduire ici les protestations justifiées qui furent formulées à ce sujet. Ce qui fut amorcé à l'occasion du vote sur la loi concernant la défense nationale, continué lors du vote sur la loi concernant le partage du trafic entre le rail et l'auto, ce qui fut porté à un point non encore atteint jusqu'alors à l'occasion du vote sur l'initiative de crise — nous voulons parler de la *propagande unilatérale par radio* — n'a pas uniquement été condamné par la presse ouvrière. On paraît cependant vouloir continuer dans cette voie. Oui, nous avons entendu des personnes qui déclaraient que tout cela n'était encore rien. Les autorités, selon elles, ont le devoir d'user de tous les moyens disponibles pour faire triompher ce qu'elles considèrent comme juste. Ces milieux recèlent à n'en pas douter, plus de partisans de la synchronisation qu'on ne l'imagine.

Il va sans dire que de pareilles conceptions font école. Il n'existe pas seulement de grands dictateurs, on en rencontre aussi de petits et ces derniers, dans le domaine qui les concerne, ne sont pas toujours les moins malfaisants. En dernière analyse, on ne le doit qu'à l'attitude du Conseil fédéral si, à l'occasion de la campagne électorale, des autorités communales ont cru devoir refuser tout local aux partisans de l'initiative de crise, comme cela s'est produit dans le canton de Thurgovie et dans la Suisse centrale, ou si d'autres autorités communales fribourgeoises ont autorisé l'affichage des affiches portant un non alors qu'elles interdisaient celles qui engageaient les électeurs à voter oui.

Relevons un exemple typique qui illustre on ne peut mieux la disposition d'esprit de quelques sommités. Cette année, la *Société suisse des commerçants* a tenu son congrès à Lausanne. Après une discussion nourrie, le congrès a confirmé sa décision de l'année dernière, suivant laquelle l'initiative de crise devait être appuyée. Le congrès fut suivi d'un banquet auquel participèrent des représentants des autorités. A cette occasion, le conseiller d'Etat

vaudois, le Dr Porchet prit entre autres la parole et déclara: «Le gouvernement vaudois a pris connaissance avec étonnement de la décision de votre congrès concernant l'initiative de crise.» Sa surprise fut d'autant plus grande, qu'il y a peu de jours, le gouvernement avait adressé un message au peuple vaudois en l'invitant à repousser ladite initiative. Encore faut-il constater que la décision du congrès a été prise sans qu'aucune opposition ne se soit manifestée. Il se voyait donc obligé de poser une question aux délégués vaudois du congrès: «Où étiez-vous lorsque cette décision fut prise? *Par qui vous laissez-vous guider pour déterminer votre attitude: par le comité central de la Société des commerçants ou par votre gouvernement?*»

M. Porchet n'aurait pas mieux pu exprimer sa pensée et donner à entendre aux employés vaudois qu'ils sont des sujets et qu'ils ont à obéir.

Souvent les autorités communales ont fait preuve de beaucoup d'indulgence à l'endroit de tentatives de terrorisme. Dans des endroits reculés, des personnes recommandant l'acceptation de l'initiative ont été exposées à des voies de fait; à la campagne, tout spécialement dans les contrées catholiques, les affiches portant un Oui furent éliminées ou lacérées. De pareils actes, s'ils sont commis sous l'œil complaisant des autorités communales — et ce fut le cas — n'ont rien de commun avec la démocratie. On rencontre des exaltés dans tous les partis, mais leurs agissements ne devraient pas être tolérés par les autorités.

On sera peut-être tenté de nous rétorquer que ces choses ne sont pas si dangereuses. Elles ne le sont peut-être pas encore, mais elles pourraient le devenir très prochainement. Où cela nous conduira-t-il si toutes les autorités cantonales et communales mettent leur influence au service d'un mot d'ordre politique? Où irons-nous si des moyens publics sont mis à contribution en faveur d'un de ces mots d'ordre, comme l'ot fait les chemins de fer fédéraux à l'occasion du vote concernant la loi sur le partage du trafic, comme l'a fait le Conseil fédéral, en confisquant la radio, dans son propre intérêt? Un pareil état de choses est susceptible d'accentuer les antagonismes politiques et, si l'on n'y prend pas garde à temps, de faire crouler notre édifice démocratique.

Les autorités ont à se soumettre à la volonté du peuple et non pas à imposer leur volonté au peuple. Il serait bon à l'avenir, qu'en Suisse aussi, cette règle fût mieux observée.

Les prescriptions concernant *l'organisation du scrutin* forment un chapitre spécial. Dans ce domaine, ce sont les cantons qui sont compétents, c'est-à-dire qu'ils arrêtent les prescriptions nécessaires à l'intention des communes. Ces prescriptions diffèrent de canton à canton. Elles ne sont regrettablement pas partout telles que des abus soient exclus. Cela est le cas, notamment, dans les cantons où le bulletin de vote officiel est envoyé au domicile de l'électeur.

Comme nous le démontrerons plus loin, cette façon de procéder peut donner lieu à des actes de terrorisme. C'est le cas encore dans les cantons qui autorisent l'usage de bulletins de vote non officiels. Ces bulletins de vote non officiels sont munis d'un signe à peine apparent, et des membres du bureau de vote sont chargés de contrôler s'ils ont été introduits dans l'urne. De pareils agissements devraient être rendus impossibles par des prescriptions de la Confédération. Il suffirait de prescrire que dans tous les cantons, le bulletin officiel de vote n'est remis à l'électeur que dans le local de vote, contre présentation de la carte d'électeur, et d'aviser à ce que le votant puisse remplir son bulletin sans être contrôlé par des tiers. C'est la seule manière de prévenir les abus.

Les banques et les sociétés d'assurance.

Nous avons dit ci-avant, qu'il allait de soi, qu'au cours de la campagne électorale, chaque groupe devait être à même de défendre librement sa manière de voir. *Mais ce qui devrait être considéré comme inadmissible, c'est que des électeurs exploitent la dépendance économique et sociale d'un autre électeur, à telles enseignes que ce dernier n'est plus en état de former librement son opinion.*

Au cours de la campagne électorale qui nous occupe, cela a été pratiqué sur une grande échelle par les banques et les sociétés d'assurance. On a menacé les débiteurs d'une hausse du taux de l'intérêt, les créanciers et les assurés d'une dévaluation du franc suisse. La frousse qu'en éprouvèrent les uns et les autres fut telle que beaucoup de ceux qui n'étaient pas en mesure d'apprécier la situation en connaissance de cause, ne furent plus capables de se former une opinion libre et votèrent non sous l'empire de la crainte. Il s'agit, en l'occurrence, d'un *emploi abusif manifeste de puissance économique*, inconciliable avec nos conceptions démocratiques. Nous n'examinerons pas si, après ce que certaines banques ont fait des fonds qui leur étaient confiés, messieurs les banquiers étaient *moralement* qualifiés pour se prévaloir du titre d'anges gardiens de l'épargne suisse. Des banques sérieuses ont catégoriquement refusé de se rallier à cette campagne de dénigrement de l'initiative de crise. Ce fait démontre nettement le caractère démagogique de l'argumentation de nos sommités bancaires.

Cette conclusion s'applique aussi aux *Sociétés d'assurance*. Ces messieurs qui, régulièrement, empochent des gains se chiffrant par millions, n'ont décidément pas témoigné beaucoup de vergogne en annonçant la ruine des sociétés d'assurance aux assurés qui, par le paiement de leurs primes, rendent possibles d'aussi énormes bénéfices. On ne peut se soustraire au sentiment que le maintien de leurs riches prébendes et le souci de se soustraire à certains sacrifices pré-occupaient davantage ces messieurs que les intérêts des assurés, sans quoi ils ne se fussent pas déclarés partisans acharnés de la baisse des salaires.

Il importe absolument que l'Etat prenne des mesures susceptibles de garantir à chacun la possibilité de se former une opinion en toute liberté. Il est peu probable que cette revendication soit accueillie favorablement par le Conseil fédéral ou la majorité bourgeoise des chambres. On trouve, là aussi, de plus en plus des partisans de la règle: « le droit, c'est qui répond à nos intérêts ». Au cours de la campagne relative à l'initiative de crise, les banques et les sociétés d'assurance ont servi les intérêts de la majorité bourgeoise du parlement et l'on est enclin à fermer les deux yeux. Mais qu'arrivera-t-il si la haute finance use derechef de cette méthode à l'occasion d'une autre votation, à propos de laquelle l'opinion de la majorité de l'assemblée fédérale pourrait peut-être ne pas correspondre à celle de la haute finance? On peut considérer le problème sous n'importe lequel de ses aspects, la même conclusion s'impose: l'accumulation d'énormes capitaux dans les mains de quelques-uns constitue un danger pour le bien-être du peuple et le développement de l'Etat populaire.

Il n'en demeure pas moins qu'à l'avenir, même s'il n'existe pas de dispositions légales protectrices, certaines banques et sociétés d'assurance y réfléchiront à deux fois avant de prendre parti dans une campagne électorale. La masse des électeurs elle-même a la possibilité de prévenir ces abus, en ne confiant plus son argent aux établissements qui se rendent coupables de pareils agissements. Il est probable que les agences et les représentants de quelques sociétés d'assurance ont déjà fait leurs expériences à ce sujet. A dire le vrai, ce ne sont pas les coupables, c'est-à-dire ces grands messieurs, qui paient les pots cassés, mais bien les petits représentants qui sont proprement congédiés dès que les nouvelles acquisitions sont considérées comme insuffisantes. On espère néanmoins qu'avec le temps, l'oubli se fera sur ces événements et que de nouveaux acquiseurs feront de meilleures affaires. Nous aurons à veiller que l'oubli ne se fasse pas aussi vite qu'on l'espère et à examiner comment il serait possible de soustraire les personnes qui désirent s'assurer à l'influence du capital investi dans les assurances.

Pression et terrorisme des employeurs.

Le comité suisse d'action pour lutter contre la crise économique a reçu, sur demande, de nombreuses communications relatives au terrorisme exercé par les employeurs. Il résulte d'un examen de ces matériaux que la manière d'agir des entreprises à l'égard de leurs ouvriers et de leurs employés a été suggérée — à l'exemple de ce que firent les banques et les sociétés d'assurance — par une *institution centrale*. Ici comme là, un modèle de circulaire a été mis à la disposition des maisons intéressées. Selon le cas, ces circulaires étaient complétées ou l'on retranchait quelques passages, et la lettre, signée par la direction de l'entreprise, était remise à chaque ouvrier et employé. Dans toute la Suisse, du nord au sud, de l'est à l'ouest, on a procédé de la même manière, d'après le

même schéma. Des associations d'employeurs (Argovie, Bâle, etc.) ont en outre rédigé des textes spéciaux adaptés aux conditions des employés et des ouvriers relevant de leur domaine. Dans maintes entreprises, ces circulaires ont été remises à leurs destinataires avec la paye, d'autres maisons les ont adressées — parfois comme lettres recommandées — par la poste, au domicile des intéressés.

Nous ne dirons pas grand'chose du texte. Il est presque partout le même. Afin de tranquilliser le lecteur, on déclare tout d'abord « que la maison n'a pas l'habitude de s'ingérer dans les affaires politiques de son personnel ». Vu qu'il s'agit non d'une affaire politique, mais d'une question *économique* (qui l'eût cru?), la direction se voit obligée de relever les conséquences d'une acceptation de l'initiative de crise. Suivent les tirades connues concernant les nouveaux impôts, les sacrifices déjà consentis, la situation privilégiée du personnel de l'Etat, l'inflation, etc. Relevons à titre de simple curiosité que le passage suivant lequel les entreprises ne s'immiscent « sans cela » pas dans les affaires politiques de leur personnel, figure aussi dans les circulaires des entreprises soleuroises.

Afin d'étayer ces considérations d'ordre général, on termine régulièrement par attirer l'attention du destinataire de la lettre, sur les conditions spéciales à l'établissement qui l'occupe et l'on déclare sans ambages que si l'initiative est acceptée les *prestations d'ordre social* devront être réduites (indemnité de chômage en cas d'accident, pensions, etc.) voire qu'il faudra congédier du personnel. Toujours on tombe sur cette phrase : « L'ouvrier s'en trouvera-t-il mieux si l'usine doit être fermée ou s'il est congédié ? » Est-il préférable de s'opposer à une adaptation raisonnable pour ensuite sombrer sous une réduction catastrophique ? Les employés et les ouvriers savent par expérience ce que l'on entend par une « adaptation raisonnable » ! Personne, de ceux qui les connaissent, ne s'étonnera de ce que ces bons patriotes menacent sans vergogne de transférer leur entreprise à l'étranger... Leur attitude, au cours de cette campagne, fut marquée par une absence complète de retenue sur toute la ligne et des actes de parfait mauvais goût furent commis, ce que témoignent les exemples ci-dessous.

Si, par exemple, la *fabrique de produits chimiques Sandoz* à Bâle, déclare à ses ouvriers que toute nouvelle charge fiscale aurait pour conséquence une nouvelle diminution de l'exportation, « cette source de gain d'une importance vitale pour nous », cela peut naturellement impressionner un non-initié, mais pas celui qui sait qu'au cours des dernières années de crise, cette maison a versé, *en moyenne un dividende de 18 à 20 %* et, en 1934 encore 25 % par-dessus le marché.

Et si précisément la *brasserie du Saumon* à Rheinfelden déclare que l'entreprise sera fermée si l'initiative de crise est acceptée, on ne sait plus que penser de l'intelligence de la direction de cette entreprise.

La maison *Hasler S. A.* à Berne n'est pas restée en arrière dans ce domaine. Elle a fait parvenir à son personnel un tract illustré sur lequel figurent une pièce entière d'un franc et une demi-pièce d'un franc, un pain complet et un demi-pain, ce qui devait représenter le revenu et le niveau de vie des ouvriers avant et après l'acceptation de l'initiative de crise. Les ouvriers furent d'avis qu'il s'agissait d'une illustration à retardement, vu que la maison dont il s'agit, qui travaille surtout pour les collectivités publiques, avait déjà imposé deux baisses de salaires à son personnel. D'ailleurs, il existe encore d'autres maisons que l'on trouve à l'avant-garde des baisseurs de salaires, qui ont invité leur personnel à repousser l'initiative « sans quoi de nouvelles baisses de salaires seraient inévitables ». Nous verrons ce qu'elles feront après le rejet de l'initiative.

On ne peut pas s'empêcher de sourire lorsqu'on a sous les yeux des circulaires qui, en termes émouvants, mettent en garde contre l'inflation au nom du maintien du pouvoir d'achat, alors que dans d'autres on veut démontrer d'une manière aussi concluante que toute la théorie du pouvoir d'achat n'est qu'une « chimère marxiste ».

Certaines entreprises n'ont pas reculé devant les mensonges les plus effrontés. C'est ainsi que la *fabrique d'huile Sais* a fait distribuer par le portier de la fabrique, un tract où l'on pouvait lire que l'acceptation de l'initiative de crise entraînerait inmanquablement l'instauration d'un « contrôleur d'Etat permanent » pour soi et sa famille. La *fabrique de meubles Minet* à Zurzach affirme sérieusement dans sa circulaire que l'initiative de crise a été conçue par l'Internationale rouge à Pontigny ! Notez bien que l'initiative de crise a été lancée en mai 1934 et la conférence de Pontigny, à laquelle il est fait allusion, ne s'est réunie que du 14 au 16 septembre 1934.

La maison *Traugott Simmen, meubles, à Brugg*, a fait croire à ses ouvriers que personne ne pourrait plus se payer un trousseau si l'épargne disparaissait par suite de l'acceptation de l'initiative de crise, — elle a omis de dire comment il était possible de faire des économies si les salaires sont continuellement réduits ! Dans la circulaire de la *fabrique de ciment Hunziker & Co S. A.* on peut lire la phrase suivante : « C'est pourquoi nous devons exceptionnellement en appeler à votre compréhension » parce que notamment « l'acceptation de l'initiative de crise conduirait notre entreprise à une *ruine certaine*. » Un ton pareil réclame effectivement une compréhension toute spéciale. Tout particulièrement si l'on pense à la concurrence du cartel du ciment et aux millions qu'il a coûté ! Les *fabriques de papier* ont aussi fait preuve d'un zèle tout spécial. Par circulaires et au cours d'assemblées du personnel des entreprises, elles ont exercé une pression formidable sur leurs ouvriers. Il est probable d'ailleurs que cette lutte, avec cette avalanche de papier, ne leur était nullement désagréable.

Quelques passages figurant dans ces circulaires trahissent les sentiments démocratiques de leurs auteurs! C'est ainsi qu'on peut lire ce qui suit dans la circulaire du *directeur du chemin de fer du Birseck*: « Dans le pays même, ce ne sont pas seulement les riches qui seront frustrés par la dévaluation, eux qui aujourd'hui paient la plus grande partie des impôts, qui désormais, si l'initiative est acceptée, devront être récupérés en mettant la plèbe à contribution ». M. le directeur ne se range certainement pas parmi la plèbe.

C'est à coup sûr aussi un Suisse de vieille roche qui a pondu ce passage dans une circulaire de la *teinturerie A. Clavel & Fritz Lindenmeyer*: « Les résultats de la votation auront des conséquences décisives pour notre rayon d'action commun (ça sent l'ambiance du Troisième Reich. L'auteur.) et, selon ce qu'elles seront, nos *possibilités de gagner notre vie* en seront influencées de façon déterminante. » Sans blague, aurait dit Grock. D'ailleurs, le monsieur qui a trouvé ça ne souffre pas précisément de modestie. Il termine son épître par cette tirade: « Plus les politiciens et ceux qui croient tout savoir mieux que les autres s'immisceront dans les affaires économiques auxquelles ils ne comprennent rien ou pas grand'chose, plus la situation empirera. » Le fait que l'initiative de crise dut être lancée ne prouve en tout cas pas la supériorité de la direction de nos affaires économiques.

Ces exemples suffisent pour cette fois. Il va sans dire que ces menaces de fermer l'entreprise, de licenciement, de restreindre les prestations d'ordre social, de suspendre le paiement des pensions, n'ont pas manqué d'impressionner ceux à qui elles s'adressaient, surtout les gens d'un certain âge. Ici aussi nous nous trouvons en face d'un *abus manifeste de la puissance économique* dont on dispose, un abus contre lequel il faut se défendre quel que soit le parti politique auquel on appartient. Les ouvriers et les employés vendent leur force de travail à l'entreprise qui les occupe, mais rien de plus. Il n'est pas admissible qu'un employeur se serve et abuse des rapports de service de ses employés et ouvriers pour influencer leurs opinions politiques. Celui qui considère des procédés de ce genre comme corrects n'est pas loin d'approuver aussi la «*Gleichschaltung*» à la mode Outre-Rhin.

D'ailleurs, de nombreuses entreprises ne se sont pas bornées à envoyer des circulaires à leur personnel. Si les dites lettres ne donnaient pas le résultat escompté, on ne se gênait pas de recourir à des moyens plus efficaces. En voici quelques exemples:

Dans le canton de Schwyz, dans le canton d'Argovie et dans d'autres régions, des ouvriers et des employés qui participaient aux travaux du comité d'action pour l'initiative de crise, ont été appelés devant la direction de l'entreprise qui leur donna à choisir entre leur gagne-pain ou leur qualité de membre dudit comité d'action. Des cas de ce genre se sont produits par douzaines, tout

spécialement à l'égard de partisans bourgeois de l'initiative de crise. Que doit faire un homme marié lorsqu'il se trouve devant une pareille alternative? Il fera peut-être le poing dans sa poche, mais il cédera, et qui pourra lui en vouloir en l'état actuel du marché du travail? En revanche, au cours des nombreuses fêtes de tir qui se déroulent en ce moment à travers notre pays, on ne se lasse pas d'exalter nos soi-disant *libertés suisses*. Dans le canton de St-Gall, deux ouvriers du bâtiment qui faisaient de la propagande en faveur de l'initiative de crise, ont été congédiés parce que, a-t-on prétendu, la maison n'obtiendrait plus de travaux à exécuter si elle continuait d'occuper lesdits ouvriers! A Lucerne, sur divers chantiers, la reprise des travaux le 3 juin dépendait du résultat du vote sur l'initiative de crise. Une entreprise zougnoise a aussi informé son personnel que quiconque votait oui pourrait se dispenser de reprendre le travail le 3 juin. Voilà la liberté suisse dans la pratique!

Dans ce domaine, les sociétés d'assurance ont été très agressives. On sait que l'association du personnel des assurances, à l'exemple des autres fédérations d'employés, avait adhéré à l'initiative de crise. La direction de la *Société bâloise d'assurance* a fait passer dans ses bureaux une circulaire générale de service, dans laquelle il était dit que la décision de l'association du personnel paraissait si «incroyable, qu'au premier abord on était tenté de douter de la véracité d'une pareille information». Cette décision ajoutait-on «est en contradiction directe avec les intentions du directoire des sociétés d'assurance sur la vie, car vous n'ignorez pas que la direction a l'intention d'éclairer les assurés quant à l'importance de l'initiative de crise, ce qui ne laissera pas d'occasionner des frais assez considérables». Il est probable que suivant l'avis des magnats de l'assurance, l'association du personnel devra à l'avenir s'informer des «intentions» de la direction avant de prendre une décision quelconque! L'esprit naziste fait de rapides progrès!

A la *Société de réassurance à Zurich*, le personnel fut convoqué devant la direction en deux groupes qui, chacun pendant deux heures, furent copieusement «éclairés». Dans d'autres entreprises, on a réuni le personnel après les heures de travail et, afin de créer une atmosphère favorable, l'on servit gratuitement la bière.

La maison *Schild*, fabrique de toile à Berne, n'y est pas allée avec le dos de la cuiller. Non seulement chaque employé et ouvrier fut gratifié d'une circulaire fulminante, mais elle a aussi exercé une pression sur les hommes dont les femmes sont occupées par ladite maison. Des chômeurs ont reçu une lettre recommandée de la maison *Schild*. Cette lettre contenait une carte de contrôle qui devait être remise au service de contrôle des partis bourgeois, sinon la femme serait congédiée. Il faut se représenter la situation d'un père de famille chômeur, si l'on veut se rendre compte de la brutalité d'un pareil procédé.

Il va sans dire que dans l'artisanat aussi, les patrons n'ont pas manqué d'exercer une pression sur leurs ouvriers. C'est ainsi, par exemple, que la Société des maîtres-bouchers de St-Gall a invité tout spécialement ses membres de s'approcher de leurs garçons-bouchers et de les «éclairer» sur le caractère de l'initiative de crise. On peut se représenter avec quelle objectivité ces ouvriers vivant en commun avec les patrons, ont été informés.

Des cas particulièrement répréhensibles se sont aussi produits au Tessin. La direction de la fabrique de cigares Caimi à Ligonetto, à l'exemple de la maison Schild, a enjoint à ses ouvrières d'inviter leurs époux, pères ou frères à voter non. Les menaces ne manquaient pas pour le cas où le résultat ne répondrait pas aux désirs de l'entreprise. La fabrique di Laterizi di Boascherina a distribué des bulletins de vote portant un «non» à son personnel, en spécifiant que celui qui se refusait de voter conformément à la volonté de l'entreprise pourrait se dispenser de reprendre le travail le 3 juin.

Une *fabrique zurichoise* a procédé de la même façon. Le patron informa ses ouvriers par l'entremise d'un employé, que quiconque votait oui ne devait plus réapparaître au travail le 3 juin. On laissa sous-entendre que celui qui, avant le vote, ne présenterait pas son bulletin muni d'un «non» au bureau de l'entreprise serait considéré comme ayant voté oui, et qu'il aurait à en supporter les conséquences. Nous n'avons pas désigné l'entreprise nommément par crainte de représailles à l'endroit de certains ouvriers.

Voilà quelques échantillons puisés dans les matériaux qui nous ont été transmis. Si l'on est allé aussi loin dans les entreprises qui occupent du personnel organisé, on peut se faire une idée de ce que fut la pression exercée dans les établissements où toute organisation politique ou syndicale fait défaut.

En se fondant exclusivement sur ce que nous venons d'exposer, il est permis de déclarer qu'en maints endroits les électeurs ont été placés sous une telle pression économique, qu'il *n'est pas possible de parler d'un scrutin libre*. On rétorquera, de l'autre côté, que le vote est secret et que l'employeur n'a pas la possibilité de contrôler comme son ouvrier vote. Nous avons démontré ci-avant que cet argument n'est pas toujours pertinent, et que dans les petites localités, le bras de l'employeur se prolonge jusque dans le local de vote, voire dans le bureau de vote. Mais ce qui nous paraît tout autant inadmissible, c'est que l'employeur utilise la dépendance économique de ses employés et de ses ouvriers et qu'il en abuse pour leur imposer sa volonté politique. Quand il y va non seulement de sa propre existence, mais encore de l'existence de la famille, la conviction la plus solide peut faiblir en cas de conflit de conscience.

Conclusions erronées.

En commentant le résultat du vote, le 3 juin au matin, un employé du tram nous déclara que ce résultat prouvait que la classe ouvrière ne sera jamais en état de faire prévaloir ses revendications avec le bulletin de vote. A vrai dire, notre interlocuteur n'a pas pu répondre à notre question, lorsque nous lui demandâmes par quels autres moyens ces revendications devaient alors être réalisées. Peut-être qu'après avoir réfléchi à la question, s'est-il rendu compte que sa première impression — qui s'explique par une grande déception — était fausse. Car, comme nous l'avons déjà dit au début de cet article, si en dépit de cette pression et de ces actes de terrorisme, 425,000 électeurs se sont prononcés pour l'initiative de crise, cela doit nous engager à envisager l'avenir avec confiance malgré le résultat négatif.

Il va de soi que tout doit être tenté pour prévenir de pareils abus à l'occasion de prochaines votations. Sur le plan fédéral, comme sur le plan cantonal, il y a lieu de réclamer des mesures susceptibles de garantir la liberté de vote. Nous ne nous faisons pas d'illusions. Les autorités ne témoignent aucun empressement à remédier à l'état actuel des choses. Mais nous sommes néanmoins persuadé que la majorité du peuple suisse n'approuve pas de pareils agissements et qu'elle condamne ces tentatives de synchronisation par les puissances économiques. Groupons ces forces et nous arriverons au but.

En outre, prenons nos précautions afin d'être à même, le cas échéant, de faire face aux actes de terrorisme en les rendant inopérants. *Développons et renforçons nos organisations et initiions les adhérents aux problèmes économiques.* Des milliers d'électeurs ont cédé à la pression de la haute finance et des employeurs, uniquement parce qu'ils n'ont pas été en mesure de se rendre compte du caractère démagogique de l'argumentation de ces puissances d'argent, leur bagage de connaissances en économie politique étant insuffisant. Nous avons devant nous un terrain d'activité des plus féconds.

Le résultat du vote du 2 juin ne confirme nullement la « défaillance de la démocratie! Veillons à ce que les principes démocratiques soient enfin appliqués dans le domaine économique et la démocratie politique fonctionnera normalement.

Le 2 juin a précisément montré combien nous étions près du but. Persévérons dans la voie où nous nous sommes engagés et nous l'atteindrons... ce but.